



Ordre des technologistes
de laboratoire médical
de l'Ontario

Protéger votre santé



Rapport annuel 2008

Politiques avec méga finalités (Énoncé de mission)

L'OTLMO existe pour protéger le droit du public à obtenir des services de laboratoire médical de qualité en Ontario en assurant l'autoréglementation et le leadership pour la pratique des technologistes de laboratoire médical. De plus, l'OTLMO existe pour s'assurer que ces services sont offerts par des professionnels faisant preuve d'éthique et de compétences afin de maximiser les résultats pour la santé.

Première politique de haut niveau

Que les technologistes de laboratoire médical (TLM) fassent preuve d'éthique et de compétences dans leur pratique.

Deuxième politique de haut niveau

Le public connaît ses droits relativement à des services de laboratoire médical de qualité.

Troisième politique de haut niveau

La profession de laboratoire médical progresse grâce à l'autoréglementation par l'OTLMO.

Quatrième politique de haut niveau

L'OTLMO a une relation positive et collaborative avec les autres ordres de réglementation, les travailleurs de la santé, les employeurs, les gouvernements, les organismes professionnels et le public afin de faire progresser la protection du public dans les soins de santé.

Membres du Conseil de l'OTLMO pour 2008

Pat Mercuri, président	Profession	Bill Kocmarek	Profession
Debora McKay, vice-présidente	Profession	Rita Luty	Public
Robert Warren, vice-président	Public	Kelly Ann McPherson	Profession
Syed Akhtar	Public	Shirley Nan	Profession
Mansura Begum	Public	Jim O'Leary	Profession
Fauzia Cassim	Public	Cindy Paskey	Public
Salim Chabar	Public	Anna Robinson	Profession
Jill Chalmers	Public	Mary Rozmanc	Profession
Susie Davies	Profession	Tony Wong	Profession
Samantha Kimball	Profession		

Membres des comités de l'OTLMO pour 2008

COMITÉS STATUTAIRES

BUREAU

Pat Mercuri (président)	Prof
Debora McKay (vice-présidente)	Prof
Robert Warren (vice-présidente)	Public
Mary Rozmanc	Prof
Shirley Nan	Prof
Jill Chalmers	Public
Vacant	Public

COMITÉ DES PLAINTES

Samantha Kimball (président)	Prof
Susie Davies	Prof
Rita Luty	Public
Mansura Begum	Public
Crystal Chow	MCNC
John Tarbush	MCNC
Darlene Collett	MCNC

COMITÉ DE DISCIPLINE

Bill Kocmarek (président)	Prof
Tony Wong	Prof
Cindy Paskey	Public
Mumtaz Akhtar	Public
Fauzia Cassim	Public
Betty Anne Clark	MCNC
Heather Graham	MCNC
Aruna Kolhatkar	MCNC
Rhonda Borchardt	MCNC
Rosanne Janicki	MCNC

COMITÉ D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Kelly McPherson (président)	Prof
Anna Robinson	Prof
Mumtaz Akhtar	Public
Fauzia Cassim	Public
Gaman Modi	MCNC
Viola Freeman	MCNC
Maimin Xu	MCNC

COMITÉ DES RELATIONS AVEC LES PATIENTS

Anna Robinson (président)	Prof
Shirley Nan	Prof
Robert Warren	Public
Rita Luty	Public
Susan Leask	MCNCs

COMITÉ D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Debora McKay (Chair)	Prof
Kelly McPherson	Prof
Jill Chalmers	Public
Cindy Paskey	Public
Geeta Seocharan	MCNC
Bernadette Lee-Yaw	MCNC
Debra Browning	MCNC
Brian MacDonald	MCNC

COMITÉ D'INSCRIPTION

Tony Wong (président)	Prof
Robert Warren	Public
Jim O'Leary	Prof
Susie Davies	Prof
Mumtaz Akhtar	Public
Jill Chalmers	Public
Helen Meaney	MCNC
Masi Basiri	MCNC
George Broukhanski	MCNC

COMITÉ PERMANENT

COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Robert Warren (président)	Public
Samantha Kimball	Prof
Jim O'Leary	Prof
Bill Kocmarek	Prof
Cindy Paskey	Public

LÉGENDE

Prof. = Membre de la profession

Public = Membre du public

MCNC = Membre du Comité non membre du Conseil



Message du président

Protection. On nous rappelle constamment la fragilité de la vie et la nécessité de se protéger ainsi que nos êtres chers contre tout préjudice. En 2008, nous avons eu bien des rappels à l'effet que rien n'est plus important. L'Ordre est pleinement conscient que la plus petite variation dans la plus petite molécule ou goutte du sang peut faire toute une différence dans les résultats d'un patient. En sachant cela, nous pouvons continuer de rechercher des normes d'exercice de la plus haute qualité pour les technologistes de laboratoire médical (TLM). Le diagnostic, le traitement et l'avenir

sont fondés sur les résultats que nous, en tant que professionnels de la santé, fournissons. Comme les dossiers médicaux sont composés à 85 p. 100 de résultats d'analyse de laboratoire, il ne fait aucun doute qu'il faut exécuter ces analyses avec les plus grandes compétences et connaissances possibles. Nous devons préserver la qualité.

L'Ordre respecte sa promesse d'assurer la sécurité du public en fixant des normes d'exercice élevées pour ses membres. Toutefois, comme les soins de santé évoluent à un rythme rapide, il est important de maintenir des lignes de communication ouvertes et de s'assurer que notre mandat est clair. En 2008, nous avons fait en sorte que cela se produise. Le sommet Crystal Clear organisé en 2008 a permis de rassembler des chefs de file afin de discuter des principaux problèmes affectant les soins de santé et l'avenir. Les séances de maillage et de relations avec les membres organisées par le Conseil ont permis de réunir les membres du Conseil, le personnel de l'Ordre, les membres de l'Ordre et les autres travailleurs de la santé afin de discuter ouvertement de l'Ordre, de la profession et de l'avenir. Les réponses à l'enquête réalisée auprès des membres ont permis d'établir les principaux domaines devant être étudiés et développés dans l'avenir.

Ces conclusions ont permis au Conseil de l'Ordre de réaffirmer sa croyance à l'effet que l'élargissement du champ d'exercice, l'amélioration de la collaboration interprofessionnelle et la réglementation des assistants-techniciens de laboratoire sont nécessaires pour maintenir l'excellence dans les laboratoires médicaux et, par la suite, dans les soins aux patients. Nous avons poursuivi ces initiatives énergiquement et je félicite le Conseil, le personnel et les membres pour les efforts qu'ils ont réalisés afin d'assurer la sécurité du public.

Comme j'ai été président de l'Ordre pendant cinq ans, j'ai été témoin des changements incroyables survenus auprès du Conseil, de l'Ordre, des membres et du système de soins de santé. Je suis fier de dire qu'ensemble, nous avons traversé ces moments difficiles sans jamais faire de compromis sur nos normes. Je remercie les membres, les bénévoles, le personnel et mes collègues membres du Conseil pour leur dévouement et leur travail acharné et pour n'avoir jamais perdu de vue ce qui est vraiment important.

Pat Mercuri, MBA, TLM, ART
Président



Message de la registraire

Rassurance. L'Ordre existe afin de protéger le public. Les mesures prises en 2008 étaient clairement axées sur ce mandat alors que le Conseil, le personnel et les membres ont continué de travailler ensemble afin de faire avancer les normes professionnelles et la réglementation dans l'intérêt du public.

Nous avons continué d'avancer alors que le Conseil de l'Ordre de l'OTLMO a amélioré les objectifs de l'Ordre pour les années à venir. Tout au long de l'année, la collaboration était une initiative clé, alors que, de concert avec les membres, les éducateurs, les associations, les organismes de réglementation et les organismes gouvernementaux, nous avons veillé à aborder les préoccupations. Parmi les sujets traités, il y avait notamment les défis relatifs aux ressources humaines dans le domaine de la santé; l'accès et les débouchés pour les professionnels de la santé formés à l'étranger; l'équité et la transparence des pratiques d'inscription; la mobilité de la main-d'œuvre; l'évolution du champ d'exercice; la réglementation potentielle des assistants/techniciens de laboratoire médical; les renseignements personnels; la préparation à la conformité à la *Loi de 2007 sur les améliorations du système de santé* prévue pour le 4 juin 2009; le rapport sur les erreurs des analyses de laboratoire à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick; et, bien entendu, le rôle en évolution rapide du laboratoire médical.

Tout en répondant aux présentations faites au gouvernement et en accomplissant les exigences prévues par le Règlement, l'Ordre a continué de mener de l'avant ses propres opérations. Comme vous pouvez le voir dans le présent rapport annuel, nous avons amélioré les normes, les programmes et les lignes directrices en matière d'assurance de la qualité, rationalisé les pratiques d'inscription tout en assurant l'équité, la transparence et la responsabilité; les programmes relatifs à la conduite professionnelle et aux relations avec les patients ont évolué conformément à la loi et à l'époque; et nous avons élargi les initiatives de communication et de rayonnement. Chaque action a été délibérée et concentrée sur l'excellence, la responsabilité et la fierté.

L'Ordre et la profession ne peuvent pas s'asseoir sur leurs lauriers. La santé publique dépend de la qualité et de l'intégrité des résultats des analyses de laboratoire médical. Nous sommes engagés à nous assurer que les 7 700 technologistes de laboratoire médical qui servent la province maintiennent des normes professionnelles élevées. Le compte rendu de l'Ordre et du Conseil souligné dans le présent rapport annuel donne un aperçu des efforts spécifiques.

Nous tenons à vous assurer que nous continuerons de travailler avec les membres, les responsables de la réglementation des soins de santé, les décideurs et les autres intervenants afin de faire reconnaître notre mandat et de le réaliser.

Kathy Wilkie, BHA, TLM

Registraire et directrice générale

Compte rendu du Conseil

L'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario (OTLMO) existe afin de protéger les droits du public d'obtenir des services de laboratoire sécuritaire et de haute qualité par l'entremise de l'autoréglementation et du leadership de la profession de technologiste de laboratoire médical (TLM). Il s'agit de la mission de l'Ordre et du principe très important qui fait avancer le Conseil et les opérations subséquentes de l'Ordre. Par la réglementation de plus de 7 700 professionnels de la santé, l'OTLMO protège l'intérêt du public et assure la prestation des normes les plus élevées de soins médicaux.

Avant 2008, nous avons beaucoup réfléchi à la planification de la meilleure façon d'assurer la protection du public. Le Conseil a consacré des ressources afin de s'assurer que les membres de l'Ordre aient leur mot à dire dans la façon dont le Conseil établit l'orientation future de l'Ordre. À cette fin, il a organisé des séances de rayonnement dans l'ensemble de la province, réalisé un sondage auprès des membres et organisé le sommet Crystal Clear en avril 2008.

Trois principaux domaines qui affectent la profession, l'Ordre et la place des TLM dans l'équipe des soins de santé ont été cernés à maintes et maintes reprises : le champ d'exercice des TLM, la collaboration interprofessionnelle et la réglementation des adjoints-techniciens de laboratoire médical (A-TLM). En dernier ressort, les normes de soin et la protection du public sont influencées par ces questions. Ces conclusions ont déterminé les actions de l'Ordre.

En ayant en tête la décision susmentionnée, l'Ordre a répondu à la demande formulée par le Conseil consultatif de réglementation des professions de la santé (CCRPS) en février de faire une présentation sur les enjeux énoncés dans le Guide de discussion relatif à la collaboration interprofessionnelle.

La pénurie de ressources humaines de la santé est restée à l'avant-plan tout au long de l'année et l'Ordre a collaboré avec de nombreux organisations et organismes gouvernementaux afin d'aborder cette préoccupation grandissante. Le projet de base de données sur les TLM dirigé par l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) a fait des progrès et l'Ordre a continué de recueillir et de fournir des données pour faire avancer cette initiative, qui servira de pierre angulaire à la planification nationale des soins de santé. L'unité de modélisation et prévision des ressources humaines dans le domaine de la santé de ProfessionsSanté Ontario a lancé sa phase finale du projet de base de données sur les ressources humaines paramédicales en mars dernier.

Les dispositions relatives à la mobilité de la main-d'œuvre en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) étaient une des initiatives du gouvernement sur le front des ressources humaines. Après avoir pris connaissance de l'ACI, l'OTLMO, à titre d'organisme de réglementation chargé de protéger le public, a fait part de ses préoccupations et a déposé des objectifs légitimes concernant la réussite de l'agrément national, les heures de pratique et l'éducation et la formation.

L'Ordre a établi un partenariat avec l'Ontario Society for Medical Technologists (OSMT), le Clinical Laboratory Management Association – Trillium Chapter et l'Ontario Association of Medical Laboratories afin d'élaborer une annonce de services publics pour la Semaine nationale du laboratoire médical. La couverture médiatique sur les

erreurs de laboratoire concernant les tests de dépistage du cancer du sein faite à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick ont incité l'Ordre à publier une déclaration sur la volonté des TLM de l'Ontario de participer à un examen national de l'analyse de laboratoire médical.

Pendant toute l'année, nous avons continué de nous préparer à la mise en œuvre de la *Loi de 2007 sur l'amélioration du système de santé*, prévue pour le 4 juin 2009, car la Loi exige que nous apportions des changements importants aux opérations et aux pratiques de l'Ordre.

Nous avons tenu des réunions de consultation avec le Bureau du commissaire à l'équité (BCE), car, conformément à la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées*, la province continue de travailler vers une transparence et une responsabilisation complète des pratiques d'inscription. En mai, nous avons présenté au BCE le document Examen des pratiques d'inscription de l'OTLMO, 2007. L'Ordre a également collaboré avec les Ordres de réglementation des professionnels de la santé de l'Ontario (ORPSO) et l'Ontario Regulators for Access Consortium sur ces questions.

L'Ordre a poursuivi ses efforts en vue d'assurer l'accès aux personnes compétentes. Entre autres initiatives, il a réalisé ce qui suit : collaborer avec le ministère de la Formation, des Collèges et Universités et le ministère des Affaires civiles et de l'Immigration au sujet des fiches de carrière pour les professionnels de la santé formés à l'étranger; participer au groupe de travail sur l'examen des normes de compétence linguistique de la Société canadienne des sciences de laboratoire médical (SCSLM); examiner les principes directeurs préliminaires concernant un profil national des compétences au niveau débutant et appuyer l'Association médicale canadienne en ce sens.

Les équipes de soins de santé et la valeur du partage des connaissances et de la compréhension ont été le point central de bien des initiatives, et ce, au profit de tous. Nous avons accueilli les possibilités, de même que les sujets de consultation allant du nouveau cadre de réglementation proposé par Santé Canada pour le sang et les éléments du sang jusqu'à l'examen par l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'initiative concernant les adjoints aux médecins en Ontario.

Une des nombreuses façons que l'Ordre a utilisées pour travailler avec les membres afin que ceux-ci adoptent l'apprentissage à long terme était en faisant la promotion du Fonds de perfectionnement des professionnels paramédicaux de ProfessionsSanté Ontario, qui rembourse les activités de formation professionnelle continue. Dans le site web de l'Ordre, on retrouve diverses possibilités d'éducation ainsi que le projet pilote d'examen de la pratique, qui a été lancé électroniquement. Nous avons fait des présentations aux éducateurs, aux organismes de réglementation et aux professionnels de la santé de la province et du pays. En outre, l'Ordre a partagé son expérience avec le Conseil national d'intervention de la SCSLM et le Conseil national de réglementation afin de contribuer à un rapport d'information au sujet du statut provincial des lignes directrices sur les analyses hors laboratoire.

Reconnaissant l'évolution du système de soins de santé tel qu'il est indiqué en détail dans le rapport *Nouvelles orientations 2006*, le CCRPS a entrepris l'examen du champ de pratique de diverses professions régies par la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*. En juin, la profession des TLM était l'une des six choisies pour l'examen. Après une étude attentive du milieu actuel, le Conseil de l'Ordre a décidé d'aller de l'avant avec

l'élargissement du champ d'exercice des TLM et la réglementation des A/TLM tel que détaillé dans la présentation conjointe de l'OTLMO, de la SCSLM et de l'OSMT au CCRPS.

En octobre, le CCRPS a informé l'Ordre qu'il envisageait la réglementation des A-TLM à l'extérieur du cadre de référence de l'examen du champ d'exercice et a laissé entendre que si l'Ordre souhaitait poursuivre la question, il devrait en faire la demande auprès du ministre de la Santé et des Soins de longue durée pour un renvoi au CCRPS. Après avoir reçu cet avis, le Conseil a révisé la demande et a convenu que compte tenu du mandat de l'Ordre de protéger le public, la réglementation des A-TLM devrait être poursuivie en 2009.

Le Conseil et les employés ont continué de rechercher des possibilités pour améliorer les soins aux patients et la réglementation professionnelle dans l'intérêt des intervenants les plus importants de l'OTLMO, à savoir le public. Nous espérons poursuivre nos efforts.

Bureau

Le Bureau a l'autorité de faire des renvois aux comités de discipline ou d'aptitude professionnelle, et il a tous les pouvoirs du Conseil, sauf celui d'élaborer, de modifier ou de révoquer un règlement ou un règlement administratif.

Au cours de 2008, le Bureau a tenu deux réunions et deux téléconférences et a traité onze nouveaux cas. Dix cas étaient reportés de 2007. Ces cas se sont terminés comme suit : douze ont été conclus sans autre mesure, quatre ont été conclus avec un rappel ou une recommandation aux membres, et l'enquête sur deux cas a été interrompue, car les personnes impliquées ont mis fin à leur adhésion à l'Ordre. Ces enquêtes reprendront si les personnes en cause présentent une nouvelle demande d'adhésion à l'Ordre. À la fin de 2008, il y avait encore trois cas qui faisaient l'objet d'une enquête.

Au cours de 2008, le Bureau a également fait ce qui suit :

- examiner et accepter le rapport du vérificateur de 2007;
- collaborer avec les présidents de comités pour élaborer l'ordre du jour des réunions du Bureau;
- examiner le budget de 2009;
- mettre sur pied un groupe de travail en vue de la rédaction de la présentation au Conseil consultatif de réglementation des professions de la santé sur la collaboration interprofessionnelle;
- approuver la participation au projet de base de données sur les TLM de l'Institut canadien de l'information sur la santé, car il appuie la réalisation du mandat de l'Ordre en vertu de la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées.

Comité d'inscription

Le Comité d'inscription a pour mandat d'établir les normes qui régissent l'inscription à l'Ordre et en assure la mise à jour. Il formule également des recommandations et modifie les normes d'accès à la pratique en réaction aux changements survenant dans le domaine de la technologie de laboratoire médical.

En 2008, 279 nouvelles demandes d'inscription à l'Ordre ont été approuvées.

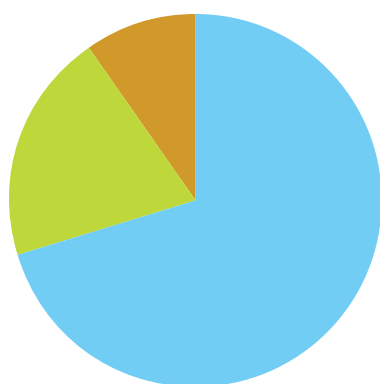
Vingt-cinq pour cent des demandes provenaient de professionnels formés à l'étranger, ce qui équivaut à une réduction d'un pour cent par rapport à 2007.

Au cours de la dernière année, le comité a tenu six réunions, y compris une séance d'orientation complète du comité.

En 2008, le Comité a réalisé ce qui suit :

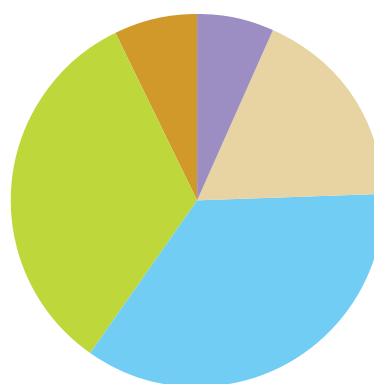
- examiner neuf demandes d'évaluation, dont aucune n'a été rejetée;
- élaborer une nouvelle politique indiquant que les heures travaillées en tant qu'assistant/technicien de laboratoire médical (A-TLM) ne sont pas considérées des heures de pratique admissibles aux fins du renouvellement de l'inscription;
- examiner le dossier des membres afin de s'assurer que les spécialités et les domaines de responsabilités soient conformes, puis travailler avec 66 membres afin de s'assurer que tous les problèmes en suspens soient résolus.

Situation professionnelle des TLM



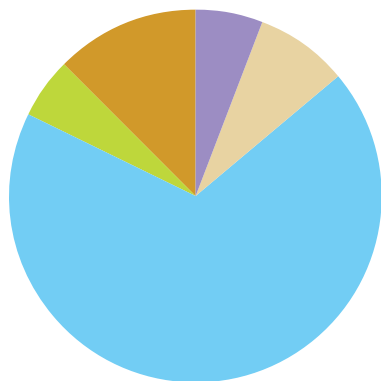
■ Temps plein	70 %
■ Temps partiel	20 %
■ Autre	10 %

Répartition de l'âge des TLM



■ 21-30	7 %
■ 31-40	18 %
■ 41-50	35 %
■ 51-60	33 %
■ 61+	7 %

Inscription selon le type d'établissement



■ Hôpitaux	68%
■ Laboratoire communautaire	12%
■ Laboratoire public	8%
■ Autre*	6%
■ Non précisé**	6%

*p. ex. éducation, centre de collecte d'échantillons, entreprises commerciales, recherche, laboratoire d'infertilité, soins à court terme/de longue durée, soins psychiatriques

** p. ex. travail à l'extérieur de l'Ontario ou du Canada, sans travail, travailleur autonome, congé de maternité/paternité

Profil d'inscription à l'Ordre	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
TLM inscrits auprès de l'Ordre	7750	7657	7591	7727	7757	7764	7692
Membres en exercice	7225	7128	7069	7053	7033	6964	6934
Membres non en exercice	525	529	522	510	511	549	522
Nouvelle demande *	279	302	250	309	327	279	293

*Les nouvelles demandes sont ajoutées au calcul des membres en exercice et des membres non en exercice.

Comité d'assurance de la qualité

Le Comité d'assurance de la qualité a pour mandat d'assurer la qualité de la pratique professionnelle en élaborant et en maintenant des programmes et des normes visant à promouvoir les compétences continues chez les membres.

Durant l'année, le Comité s'est réuni à quatre reprises. Au cours de 2008, il a réalisé ce qui suit :

- terminer la vérification des portfolios professionnels de 393 membres parmi les 400 choisis au hasard (les sept membres qui restent ont changé de statut et un dossier se trouve auprès du Comité pour un suivi plus approfondi);
- approuver le plan d'examen de la pratique pour le projet pilote;
- établir et surveiller les indicateurs d'assurance de qualité pour le processus de vérification du portfolio professionnel;
- réviser le guide de pratique professionnelle pour les nouveaux membres;
- fournir une présentation sur les modifications proposées au règlement sur l'assurance de la qualité pris en application de la *Loi de 1991 sur les TLM*, Règl. Ont. 207/94;

- mettre la dernière main aux lignes directrices liées à la pratique à l'intention des TLM qui pratiquent en cytologie, aux lignes directrices liées à la pratique à l'intention des TLM qui pratiquent en histologie, et aux lignes directrices à l'intention des TLM qui pratiquent la science transfusionnelle;
- examiner et formuler des commentaires sur un total de 21 documents provenant du Clinical Laboratory Standards Institute (CLSI) et l'Association canadienne de normalisation (CSA);
- achever le portfolio professionnel 2009.

Comité de mise en candidature

Le Comité de mise en candidature a pour mandat de recommander au Conseil le nom de membres siégeant au Conseil afin de les nommer aux comités ainsi que le nom de membres qui désirent agir à titre de membre de comité ne faisant pas partie du Conseil.

Le Comité de mise en candidature s'est réuni une fois en 2008. Le Comité a réalisé ce qui suit :

- terminer la liste proposée de membres pour chaque comité statutaire;
- élaborer et mettre en œuvre un énoncé de politique supplémentaire sur le mandat et le rôle du Comité de mise en candidature.

Comité des relations avec les patients

Le Comité des relations avec les patients a pour mandat de planifier, de mettre en œuvre et de surveiller le programme de relation avec les patients de l'Ordre. Ce programme comprend l'élaboration de mesures afin de prévenir ou de composer avec les mauvais traitements d'ordre sexuel infligés aux patients, de normes en matière de formation pour les membres, des lignes directrices pour le comportement des membres avec les patients, la formation du personnel de l'OTLMO, et la prestation de renseignements au public.

En 2008, le Comité des relations avec les patients a réalisé ce qui suit :

- élaborer des renseignements pertinents dans le domaine des relations avec les patients dans la section réservée au public du site Web de l'OTLMO;
- mettre la dernière main au formulaire de demande et à la trousse d'information à l'intention du fonds destiné à la thérapie et au counseling d'un patient qui a été victime de mauvais traitements d'ordre sexuel par un membre;
- participer à l'examen du programme de relations avec les patients de l'Ordre mis de l'avant par le Conseil consultatif de réglementation des professions de la santé (CCRPS) et, en fonction du rapport du CCRPS, créer un processus pour assurer la surveillance continue du programme et rendre compte annuellement au CCRPS;
- publier des études de cas dans FOCUS et dans le site Web afin d'illustrer les pratiques exemplaires lors des interactions du TLM et du patient.

Comité des plaintes

Le Comité des plaintes a pour mandat de mener une enquête sur toutes les plaintes déposées auprès de la registraire et de déterminer les dispositions appropriées.

En 2008, le Comité des plaintes a tenu une séance d'orientation annuelle axée sur la familiarisation des membres du comité à leur mandat, ainsi qu'aux politiques et procédures nécessaires pour la réalisation de leur mandat. Au cours de 2008, le Comité a traité cinq nouvelles plaintes et une plainte reportée de l'exercice précédent. Le Comité a rejeté une plainte et a déterminé qu'une autre plainte ne relevait pas de sa compétence. L'enquête se poursuit sur les quatre cas qui restent.

Comité de discipline

Le Comité de discipline a pour mandat de tenir des audiences afin de déterminer si un membre est incompetent ou s'il a commis une faute professionnelle, de déterminer la sanction appropriée à imposer et de rendre par écrit ses décisions et ses motifs. Le Bureau ou le Comité des plaintes renvoie les cas au Comité de discipline.

En 2008, le Comité de discipline a tenu une séance d'orientation pour tous les membres du comité.

Le Comité de discipline a tenu une audience en 2008 sur une affaire renvoyée par le Bureau. Il a rendu une décision et énoncé ses motifs. Un résumé de l'audience apparaît ci-contre.

Membre : Donald Rosborough

Le 12 juin 2008, un sous-comité du comité de discipline a trouvé que le membre Donald Rosborough avait commis une faute professionnelle dans ce sens qu'il a contrevenu à un règlement de l'hôpital, il a fait un dossier qu'il savait ou aurait dû savoir qu'il était faux, trompeur et impropre, il a falsifié un dossier, il a fait défaut de maintenir des normes d'exercice et a fait une mauvaise représentation au sujet de la méthode de rendement, d'exactitude ou de fiabilité des résultats de laboratoire dans cinq incidents survenus entre le 20 décembre 2006 et le 19 janvier 2007.

Le membre a admis que son comportement représentait une faute professionnelle et le sous-comité du Comité de discipline a imposé les sanctions suivantes :

- une réprimande;
- une suspension de trois semaines du certificat d'inscription du membre, dont deux semaines seront levées si le membre réussit un cours sur l'éthique et le contrôle de la qualité;
- 750 \$ pour les coûts devant être payés à l'Ordre.

Un résumé complet de l'audience disciplinaire a été publié à la page 7, no 3, 2008 de FOCUS.

Comité d'aptitude professionnelle

Le Comité d'aptitude professionnelle a pour mandat de tenir des audiences afin d'examiner si un membre est frappé d'incapacité, de déterminer l'ordonnance appropriée et de rendre une décision et des motifs par écrit.

En vertu du mandat du Comité, par incapacité, on entend un membre qui est atteint d'un état physique ou mental ou un trouble qui, dans l'intérêt du public, fait qu'il est souhaitable que la pratique du membre soit assujettie à des conditions ou à des limitations, ou que le membre ne soit plus autorisé à exercer.

Le Bureau renvoie les questions au comité d'aptitudes professionnelles après la tenue d'une enquête confidentielle par un comité d'enquête.

En 2008, le Comité d'aptitude professionnelle ne s'est pas réuni comme aucun renvoi ne lui a été fait du Bureau.

Rapport du vérificateur

AU CONSEIL DE L'ORDRE DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL DE L'ONTARIO

Le bilan condensé et les états condensés des revenus et dépenses ci-joints ont été établis à partir des états financiers complets de l'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario au 31 décembre 2008 et pour l'exercice terminé à cette date à l'égard desquels nous avons exprimé une opinion sans réserve dans notre rapport daté du 20 mars 2009. La présentation d'un résumé fidèle des états financiers complets relève de la responsabilité de la direction. Notre responsabilité, en conformité avec la Note d'orientation pertinente concernant la certification, publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, consiste à faire rapport sur les états financiers condensés.

À notre avis, les états financiers condensés ci-joints présentent, à tous les égards importants, un résumé fidèle des états financiers complets correspondants selon les critères décrits dans la note d'orientation susmentionnée.

Les états financiers condensés ci-joints ne contiennent pas toutes les informations requises selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états financiers risquent de ne pas convenir à ses fins. Pour obtenir de plus amples informations sur la situation financière, sur les résultats d'exploitation et sur le flux de trésorerie, de l'entité, le lecteur devra se rapporter aux états financiers complets correspondants.

A handwritten signature in black ink that reads "Clarke Derming LLP". The signature is written in a cursive, flowing style.

COMPTABLES AGRÉÉS

Experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 20 mars 2009

Bilan condensé

au 31 décembre 2008

	2008	2007
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	1 568 199 \$	1 808 154 \$
Frais payés d'avance et comptes débiteurs	70 287	33 934
	1 638 486	1 842 088
Investissements	1 356 965	1 352 422
Propriété et équipement	151 724	175 417
	3 147 175	3 369 927
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais constatés par régularisation	185 718	171 373
Droits comptabilités d'avance	873 061	842 138
	1 058 779	1 013 511
Avantage incitatif défermé	142 966	149 134
	1 201 745	1 162 645
ACTIF NET		
Investi dans les immobilisations et l'équipement	151 724	175 417
Non affecté	1 273 706	1 971 865
Fonds pour les soins aux victimes d'abus	60 000	60 000
Fonds pour frais juridiques	100 000	-
Fonds pour risques opérationnels	260 000	-
Fonds pour défis stratégiques	100 000	-
	1 945 430	2 207 282
	3 147 175	3 369 927

Résumé de l'état des recettes sur les dépenses

Exercice terminé le 31 décembre 2008

Recettes		
Droits d'adhésion	1 872 191	1 852 108
Droits d'inscription	43 650	45 750
Revenus de placement	48 685	102 681
Autres revenus	29 480	25 313
	1 994 006	2 025 852
Dépenses		
Réunions du Conseil et des comités	228 350	146 035
Salaires et avantages sociaux	916 913	721 085
Communications et relations publiques	299 760	194 708
Honoraires professionnels	258 079	198 463
Bureau	90 391	106 729
Dépenses relatives aux ordinateurs	73 701	87 845
Loyer	173 412	172 635
Services d'experts-conseils	89 939	45 891
Dépréciation	34 507	46 764
Déplacement	38 850	36 870
Cotisations et conférences	30 883	33 374
Frais bancaires et intérêts	21 073	30 097
	2 255 858	1 820 496
Excédent (déficits) des revenus sur les dépenses de l'exercice	(261 852) \$	205 356 \$

Les états financiers complets sont disponibles sur demande auprès du bureau de la registraire.

**Ordre des technologistes de laboratoire
médical de l'Ontario**

36, RUE TORONTO, BUREAU 950

TORONTO (ONTARIO) M5C 2C5

TÉL. : 416 861 9605 1 800 323 9672 TÉLÉC. : 416 861 0934

www.cmlto.com

mail@cmlto.com